

Eolien Le canton doit-il être sacrifié sur l'autel du dieu Eole?

A propos de la lettre de lecteur de M. Philippe Gendret intitulée «Une industrie qui progresse rapidement» (24 heures du 17 janvier 2017).

M. Gendret est donc favorable aux éoliennes. Normal pour celui qui oublie de dire qu'il est chef des énergies d'Yverdon, membre de la direction de ENM SA (projet de 12 éoliennes au Mollendruz) et membre du comité de Suisse-Eole. La planification vaudoise prévoit actuellement quelque 160 éoliennes, réparties sur le Jura et sur le Plateau tout en évitant soigneusement l'arc lémanique. Mais ce que l'on ne crie pas sur les toits, c'est que le but final serait que le canton assure en 2035 le tiers de la production éolienne suisse. C'est plus du double de ce qui est planifié actuellement. M. Gendret tente de nous rassurer: les «progrès rapides» que devrait faire l'industrie éolienne seraient susceptibles de faire la différence. Certes, la technologie permettra encore de progresser dans l'efficacité de ces machines.

En réalité, il n'y a que deux manières de doubler la production planifiée actuellement avec des machines de dernière génération: multiplier le nombre de machines et augmenter la taille des éoliennes. La question de fond demeure: vaut-il la peine d'industrialiser et défigurer le Jura et le plateau vaudois pour produire, à grands coups de subventions, quelques pour-cent de notre électricité, de manière aléatoire et intermittente? Pour nous la réponse est claire: c'est non. Le prochain débat sur la SE 2050 sera l'occasion d'en débattre en public.

Bertrand Clot, président de Paysage-Libre Vaud, Bottens

La vérité sur les éoliennes

Claude Brasseur, mathématicien et chercheur belge dans le



L'énergie éolienne ne fait pas l'unanimité. ODILE MEYLAN

domaine des énergies renouvelables, stigmatise dans un article de l'industrie éolienne pour les raisons suivantes:

Des milliers d'éoliennes sont installées sur la planète pour lutter soi-disant contre le réchauffement climatique anthropique, alors qu'elles rapportent des fortunes à leurs promoteurs, lesquels n'ont aucune envie de renoncer à leur business juteux. Il compare avec raison l'escroquerie éolienne mondiale avec celle du tabac, du sucre, de l'agrochimie et des médicaments. En plus, il déplore le fait que des pays comme le Danemark et l'Allemagne accompagnent la production électrique très intermittente et surévaluée des aérogénérateurs par des centrales à charbon polluantes destinées à compenser les creux de vague éoliens. L'air de ces deux pays est de très loin le plus pollué d'Europe. N'oublions pas les problèmes de santé, les atteintes à la nature et l'exploitation de métaux rares nécessaires à la fabrication des éoliennes. En outre, dans l'aviation civile et militaire, les radars risquent de perdre de leur efficacité, à cause de la réflexion parasite des ondes sur les pales des aérogénérateurs en rotation.

En Suisse, c'est l'aveuglement total concernant la production

électrique des éoliennes! L'OFEN (Office fédéral de l'énergie) a publié un scénario du mix de production énergétique suisse pour 2050 dans lequel l'éolien ne représentera, dans le meilleur des cas, que 6% de la production électrique, ce qui représente la production de 1,5% du total de l'énergie consommée en Suisse.

En conclusion, c'est une absurdité complète de détruire nos magnifiques crêtes jurassiennes et bien d'autres sites de grande valeur en installant 1800 éoliennes, selon le projet «Stratégie énergétique 2050», pour obtenir si peu! (...)

Olivier Jean-Petit-Matile, Prilly

LPPPL En politique, il faut des actes

J'ai fait partie de la commission ayant élaboré la loi soumise à votation le 12 février prochain. Nous avons eu un nombre incalculable de séances avec des rebondissements inhabituels. Sous la houlette du président PLR Marc-Olivier Buffat, nous sommes arrivés, chacun mettant de l'eau dans son vin, au texte actuel. Quand gauche et droite campent sur leur position, le consensus est difficile à trouver.

Au final, l'ASLOCA a retiré son initiative et, avec elle, le spectre de l'expropriation. Une expropriation correspond à un vol, et je n'aurais jamais pu accepter un tel droit dans la loi. Par contre, le droit de préemption qui figure dans la nouvelle loi est un outil précieux pour les communes qui souhaitent promouvoir la construction de logements à prix abordable pour les jeunes, les familles et les personnes âgées. Les milieux immobiliers ont certes beaucoup construit ces dernières années, mais davantage de PPE de luxe que d'objets utiles à la plus grande partie de notre population.

Construire des logements destinés à la classe moyenne figure dans le programme de législature 2012-2017 du PLR. C'est donc logiquement que je voterai oui le 12 février prochain, comme l'a fait la majorité de la commission, suivie par la majorité du Grand Conseil. La politique ne se résume pas à des promesses et à des slogans, il faut des actes.

Christa Calpini, ancienne députée PLR, Puidoux

Une brochure officielle spécieuse

Lorsqu'il a examiné la LPPPL, le Grand Conseil a débattu intensément du droit de

préemption qui pourra être exercé par les communes et quelquefois aussi par l'Etat. Au-delà des questions de principe, ce droit de préemption est mal conçu. Son champ d'application est trop large. En effet, le droit de préemption concerne toutes les communes, grandes et petites. Seule la question de la surface des terrains construits ou non construits pouvant être préemptés fait l'objet d'une réglementation différenciée, au demeurant complexe. Un autre problème, sur lequel je suis intervenu lors des débats, c'est que le droit de préemption ne porte pas seulement sur les parcelles non bâties mais aussi sur les maisons et les immeubles. Cela a été clairement voulu ainsi, malheureusement, tant par le Conseil d'Etat que par le Grand Conseil. Je suis donc très surpris de lire dans la brochure officielle de la votation du 12 février, éditée par le Conseil d'Etat, que seuls les «terrains» et les «parcelles» seraient concernés. Cela ne correspond tout simplement pas à ce qui a été décidé au Grand Conseil.

Dans le langage courant, lorsqu'on évoque une parcelle ou un terrain, on pense à un terrain non construit. Quel citoyen, même juriste, lorsqu'il vend sa maison, ira dire: «j'ai vendu ma parcelle»? Aucun. J'ai le sentiment que le Conseil d'Etat n'assume vraiment la totalité de la LPPPL... Quoiqu'il en soit, il aurait dû écrire, dans un langage compréhensible, toute la vérité dans la brochure officielle, c'est-à-dire que le droit de préemption portera non seulement sur les terrains non bâtis mais aussi les terrains bâtis, soit les maisons et les immeubles.

Philippe Jobin, député/municipal, Echichens

RIE III Injustice fiscale flagrante

Les documents en faveur de la RIE III mettent en avant l'argument de l'emploi. Tout le monde est d'accord pour que l'on fasse le maximum pour maintenir l'emploi. Mais ce ne sont pas les multinationales, qui

vont justement bénéficier de ce beau «cadeau fiscal», qui vont se préoccuper de maintenir les places de travail chez nous! C'est le dernier de leurs soucis, les exemples de licenciements par des multinationales sont nombreux!

Les défenseurs de la RIE III ne parlent jamais des graves conséquences, en cas d'acceptation, de cette loi sur les finances publiques (Confédération, cantons et communes). Pour ces entités publiques, de très importantes pertes de recettes fiscales sont annoncées maintenant déjà. Il y aura donc, logiquement, de gros déficits publics! Et que vont faire ces entités publiques? Soit diminuer les prestations (écoles, transports, etc.), soit augmenter les impôts. D'ailleurs, plusieurs communes vaudoises se préparent déjà à augmenter leur taux d'imposition! Donc, en cas d'acceptation de la RIE III, c'est exactement cela qui nous attend: une hausse des impôts!

En résumé, la RIE III propose de faire de «cadeaux fiscaux» aux multinationales et aux actionnaires, mais, par contre, cette «pseudo-réforme» ne fait aucun cadeau à personne d'autre: ni aux actifs, ni aux retraités, ni aux étudiants, ni aux PME, etc. Et au final, c'est la classe moyenne qui va devoir payer plus d'impôts! C'est d'une injustice fiscale flagrante.

Personnellement, comme je ne veux pas être le dindon de cette grande farce où on essaie de nous tromper et de nous en cacher les véritables conséquences, je voterai résolument non.

Jean-Louis Emmenegger, Lutry

Ecrivez-nous

Vos réactions, votre opinion nous intéressent.

Envoyez votre lettre à courrierdeslecteurs@24heures.ch, ou à 24 heures, av. de la Gare 33, case postale 585, 1001 Lausanne. Le texte doit être concis (au maximum 1700 signes, espaces compris), signé, et comporter une adresse postale complète ainsi qu'un numéro de téléphone. La rédaction se réserve le droit de choisir les titres et de réduire les lettres trop longues.

PUBLICITÉ



24 heures fait partie de vos sources d'informations quotidiennes.

Ne vous êtes-vous jamais demandé comment le journal était réalisé?

C'est pour vous l'occasion de partager avec les journalistes un moment unique et de découvrir l'actualité sous une autre forme!

Inscription et conditions sur www.24heures.ch/visite

Informations: club@24heures.ch

Vous n'avez pas de connexion internet?

Appelez le 021 349 44 55 pour vous inscrire.

Comment devenir membre du Club?

Être abonné semestriel ou annuel complet (6 jours). Retrouvez tous vos avantages (valables sur présentation de votre carte Club) sur www.24heures.ch/club. Abonnements et renseignements: 0842 824 124

CLUB **24heures**